



## Bien que du bout des lèvres, le Parlement européen approuve les « nouvelles technologies génétiques »

La Commission européenne veut à l'avenir ne plus faire tester les risques et désigner comme tels les organismes modifiés grâce aux nouvelles technologies génétiques. Biorespect, par contre, demande que le génie génétique reste strictement réglementé, à l'avenir aussi.



Faisant fi de la volonté populaire, le Parlement européen donne le feu vert au génie génétique dit nouveau.

Crédit photographique : No Patents on Seeds!

L'assouplissement des règles européennes en matière de génie génétique, voulu par le secteur agroindustriel et biotechnologique, a été approuvé début février par le Parlement européen, bien qu'à une courte majorité seulement. Cette décision fait suite à une proposition en sens de la Commission européenne datant du mois de juillet (voir lettre circulaire 3/2023), qui vise aussi à vider de leur substance l'obligation d'étiquetage ainsi que le principe de précaution.

Les méthodes du « nouveau génie génétique » consistent à modifier l'ADN d'un être vivant sans recours à de l'ADN étranger à l'espèce. Les lobbyistes vantent ce « nouveau génie génétique » en promettant des plantes plus résistantes à la sécheresse ou requérant moins d'engrais et de pesticides. Vantant à l'époque l'ancien génie génétique, les grands groupes agroindustriels avaient toutefois déjà promis à la fois de lutter contre la faim dans le monde et de réduire l'utilisation de pesticides dans les champs. Résultat, d'immenses cultures sont aujourd'hui basées sur l'utilisation de glyphosate, des bases vitales sont détruites dans les pays du Sud et Les multinationales engrangent des profits colossaux grâce aux brevets sur les semences.

**La liberté de choix en danger** La dissémination d'organismes génétiquement modifiés remet en question l'agriculture écologique. En effet, si des plantes transgéniques sont cultivées dans l'UE, leur ADN se retrouvera automatiquement dans les semences des exploitations biologiques via le pollen transporté par le vent ou par les insectes ; celles-ci ne pourront dès lors plus commercialiser leurs produits sous le label Bio. Ce problème est particulièrement vrai pour la Suisse et sa structure agricole composée de petites unités.

**Maintenir l'obligation de déclarer** Toutefois, la population ainsi que les associations de protection de l'environnement et des consommateurs, de même que les



Point de vue

Deux mauvaises nouvelles nous sont parvenues en février : le Parlement européen a approuvé la déréglementation des « nouvelles technologies génétiques » et l'Office européen des brevets rejeté l'opposition à un brevet sur une salade, opposition que soutenait biorespect. Ces deux décisions sapent la protection des consommateurs et limitent la liberté de choix, font fi de la liberté des obtenteurs et du principe de précaution. Les autorités européennes ont cédé aux intérêts des groupes agroindustriels. Sur certains points, les voix critiques ont néanmoins été entendues.

Ces deux décisions nous motivent à maintenir notre engagement. L'agro-industrie investit des millions dans le lobbying et les entreprises de génie génétique promettent de résoudre d'innombrables problèmes. Cette combinaison d'optimisme techniciste béat et d'appât du gain exige des associations de la société civile, association biorespect incluse, d'investir une énergie et une somme de travail énormes pour la contrer.

Cela fait déjà plus de 35 ans que nous faisons entendre notre voix critique dans ce contexte. Le moment nous semble venu de faire le point sur le travail accompli, les luttes passées et les débats en cours. Nous avons le plaisir de vous inviter à une table ronde réunissant toute une brochette de personnalités éminentes (voir carte jointe). À bientôt et au plaisir de vous y rencontrer.

**Tino Plümecke, secrétaire général  
biorespect**

# Lettre circulaire

Feuille d'information  
de biorespect

(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)  
30ème année, no 195

Date: 8.3.2024

Publication: 4 x par an

biorespect  
Murbacherstrasse 34  
4056 Bâle  
Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11  
CCP 40-26264-8  
IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8

info@biorespect.ch  
www.biorespect.ch  
www.gen-test.info

**biorespect**  
Wir hinterfragen Biotechnik



## Invitation à l'assemblée générale

Notre année 2023 a surtout été dominée par les projets de la Commission européenne de supprimer l'étiquetage obligatoire pour les produits du « nouveau génie génétique ». Autres sujets traités en cours d'année : l'autorisation des méthodes d'analyse ADN élargies dans le domaine médico-légal et plusieurs évaluations de lois. Nous avons aussi participé à divers groupes de travail et à deux campagnes internationales. Enfin, il y a eu le passage de témoin entre Pascale Steck et Tino Plümcke, qui s'est déroulé sans problème.

Envie d'en savoir plus sur les sujets qui nous occuperont cette année ? Dans ce cas, sachez que vous êtes cordialement invité/e/s à notre assemblée générale qui se tiendra en prélude à la manifestation d'anniversaire :

**vendredi 12 avril 2024  
de 16h30 à 17h30**

Breisacherstrasse 50 (cours arrière),  
à Bâle (bus 30 au départ de la  
Place de la Gare CFF,  
jusqu'à l'arrêt Erasmusplatz)

### Ordre du jour

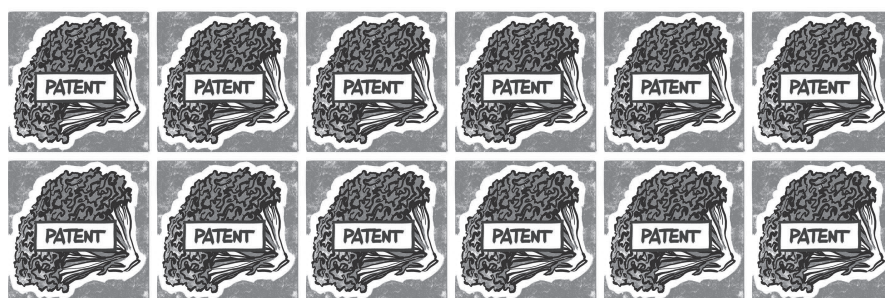
- Rapport annuel 2023
- Comptes 2023
- Élections du comité et de l'organe de révision
- Aperçu des activités 2024
- Divers

Pour des raisons d'organisation, veuillez annoncer votre participation, soit par courriel à [info@biorespect.ch](mailto:info@biorespect.ch), soit par téléphone au n° 061 692 01 01.

organisations agricoles à l'égard du génie génétique ont pu faire entendre leur voix. Avec une exigence à la clé, à savoir que les aliments produits de cette manière doivent être déclarés comme tels et la traçabilité garantie. Le débat se poursuivra dorénavant au niveau des pays.

**La Suisse menacée de dérégulation** Le Parlement suisse a chargé le Conseil fédéral d'élaborer d'ici cet été une proposition de réglementation pour les nouvelles techniques de génie génétique. Les premiers échos laissent présager qu'ici aussi, les lobbyistes poussent massivement à la déréglementation. biorespect s'oppose à ces projets et s'engagera pour le maintien de la réglementation actuelle sur le génie génétique.

## Brevet sur une laitue – rejet de l'opposition



**Salade mêlée : Une gifle pour nous – et le profit pour les semenciers.**

**Crédit photographique : No Patents on Seeds!**

Début février, l'Office européen des brevets (OEB) a rejeté l'opposition de l'association « Pas de brevets sur les semences » à un brevet sur une variété de laitue sélectionnée par obtention conventionnelle. Ce brevet a été accordé en 2018 à l'entreprise néerlandaise Rijk Zwaan sur une variété de laitue et sur ses semences, prétendument capables de germer même à des températures relativement élevées. Il s'agit d'une caractéristique découverte par hasard dans le cadre de méthodes de sélection conven-

tionnelles. L'association, dont biorespect est membre, avait fait appel contre l'attribution du brevet. L'OEB a déjà accordé plus de 1000 brevets pour des obtentions végétales de sélection conventionnelle. Cela revient à faire fi de la liberté des obtenteurs. Nous demandons que la totalité de la diversité biologique reste à l'avenir librement disponible pour la sélection végétale conventionnelle. Les brevets sur les semences doivent être interdits. Avec votre soutien, nous continuons à nous engager fermement en ce sens.

## Changement de nom de la thérapie génique

La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques LPT) a été révisée à plusieurs reprises depuis l'an 2000, la dernière fois en 2021. Un projet de modification est actuellement en consultation, qui touche également la loi sur la transplantation, la loi relative à la recherche sur les cellules souches et la loi sur la procréation médicalement assistée. La révision est motivée par les adaptations nécessaires au droit européen, mais aussi par la mise en œuvre de la stratégie « Santé2030 » du Conseil fédéral. Il s'agit théoriquement de la numérisation

dans le domaine médical, soit du dossier électronique du patient, et d'une nouvelle réglementation concernant l'utilisation des organes, des tissus et des cellules. Les développements récents dans le domaine biomédical, comme la production de médicaments à base d'ADN ou d'ARNm, incitent toutefois à modifier la terminologie. Ainsi, dans le projet de loi, le terme assez connoté de « thérapie génique » est rebaptisé par euphémisme « médicaments de thérapie innovante ». biorespect interviendra de manière appropriée aux endroits critiques de ce dossier – et vous tiendra au courant.